

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID TEST



Fiche signalétique du 12/1/2021, révision 6.0

Cette version remplace et substitue toutes les versions précédentes

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: ACID TEST

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé:

Tester pour Vérifier la Présence d'acide dans les Systèmes A/C et de Réfrigération

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

ERRECOM SPA

Via Industriale, 14

Corzano (BS) Italy

Phone n. +39 030/9719096

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

lab@errecom.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+39 02-6610-1029 Centre Antipoison Niguarda Ca' Granda - Milano - ITALIE

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.



Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

butan-1-ol

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements

successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID TEST



Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:  
Aucun autre danger

### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

N.A.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté                     | Nom                 | Numéro d'identif.                                                                                        | Classement par catégorie                                                                                                                                     |
|-------------------------|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| >= 90%                  | 3-butoxypropan-2-ol | Numéro 603-052-00-8<br>Index:<br>CAS: 5131-66-8<br>EC: 225-878-4<br>REACH No.: 01-21194755<br>27-28-XXXX | 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319<br>3.2/2 Skin Irrit. 2 H315                                                                                                          |
| >= 2.5%<br>- < 5%       | butan-1-ol          | Numéro 603-004-00-6<br>Index:<br>CAS: 71-36-3<br>EC: 200-751-6<br>REACH No.: 01-21194846<br>30-38-XXXX   | 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226<br>3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302<br>3.2/2 Skin Irrit. 2 H315<br>3.3/1 Eye Dam. 1 H318<br>3.8/3 STOT SE 3 H335<br>3.8/3 STOT SE 3 H336 |
| >= 2.5%<br>- < 5%       | 2-butoxy-1-propanol | CAS: 15821-83-7<br>EC: 605-138-0                                                                         | 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319<br>3.2/2 Skin Irrit. 2 H315                                                                                                          |
| >= 0.0001%<br>- < 0.01% | hydroxyde de sodium | Numéro 011-002-00-6<br>Index:<br>CAS: 1310-73-2<br>EC: 215-185-5<br>REACH No.: 01-21194578<br>92-27-XXXX | 2.16/1 Met. Corr. 1 H290<br>3.2/1A Skin Corr. 1A H314<br>3.3/1 Eye Dam. 1 H318                                                                               |

### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTEZ IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID TEST



En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucune information disponible.

---

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Jet d'eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux:

Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des vêtements de lutte contre l'incendie tels qu'un appareil respiratoire à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), un ignifuge (EN469), des gants ignifuges (EN 659) et des bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

---

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Conseils sur l'hygiène générale du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver entre + 5 ° C / + 41 ° F et + 35 ° C / + 95 ° F.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Voir le paragraphe 10.5

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID TEST



7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Information non disponible.

### RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

butan-1-ol - CAS: 71-36-3

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: Eye and URT irr

hydroxyde de sodium - CAS: 1310-73-2

ACGIH - STEL: Plafond 2 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: URT, eye, and skin irr

#### Valeurs limites d'exposition DNEL

3-butoxypropan-2-ol - CAS: 5131-66-8

Travailleur professionnel: 44.00 mg/kg - Consommateur: 16.00 mg/kg - Exposition:

Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Point final: Toxicité à doses répétées

Travailleur professionnel: 270.50 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 33.80 mg/m<sup>3</sup> - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Point final: Toxicité à doses répétées

Consommateur: 8.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Point final: Toxicité à doses répétées

butan-1-ol - CAS: 71-36-3

Travailleur professionnel: 310 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 55 mg/m<sup>3</sup> - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Consommateur: 3125 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

hydroxyde de sodium - CAS: 1310-73-2

Travailleur professionnel: 1 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 1 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation

humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

#### Valeurs limites d'exposition PNEC

3-butoxypropan-2-ol - CAS: 5131-66-8

Cible: Eau douce - valeur: 0.525 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0525 mg/l

Cible: aquatique, déclenchement périodique - valeur: 5.25 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 2.36 mg/kg - Remarques: referred to: dry weight

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.236 mg/kg - Remarques: referred to: dry weight

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10.00 mg/l

butan-1-ol - CAS: 71-36-3

Cible: Eau douce - valeur: 0.08 mg/l

Cible: aquatique, déclenchement périodique - valeur: 2.25 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.008 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.324 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 2476 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.032 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.01 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Protection des yeux:

Des lunettes de protection hermétiques (réf. Norme EN 166).

##### Protection de la peau:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

##### Protection des mains:

Gants à usage unique.

Matériau approprié :

Caoutchouc butyle.

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID TEST



CR (caoutchouc chloroprène).

PE (polyéthylène).

Épaisseur de la matière: 0,4 mm minimum.

Temps de pénétration:> 480 min

Prenez note de l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection respiratoire:

Pas nécessaire pour une utilisation normale.

En cas de dépassement du seuil de la substance ou d'une ou plusieurs substances présentes dans le produit, il est conseillé de porter un masque avec filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) doit être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387). S'il y a des gaz ou des vapeurs de nature différente et / ou des gaz ou des vapeurs avec des particules (aérosols, fumées, brouillards, etc.), des filtres combinés doivent être fournis.

L'utilisation d'équipements de protection respiratoire est nécessaire si les mesures techniques adoptées ne sont pas suffisantes pour limiter l'exposition du travailleur aux valeurs seuils prises en considération. Cependant, la protection offerte par les masques est limitée.

Risques thermiques:

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale:

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

### RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés                                                                   | valeur          | Méthode : | Remarques : |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------|-------------|
| État physique:                                                               | Liquide         | --        | --          |
| Couleur:                                                                     | violette        | --        | --          |
| Odeur:                                                                       | caractéristique | --        | --          |
| Point de fusion/point de congélation:                                        | N.A.            | --        | --          |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | N.A.            | --        | --          |
| Inflammabilité:                                                              | N.A.            | --        | --          |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion:                                | N.A.            | --        | --          |
| Point éclair:                                                                | 63 ° C          | --        | --          |
| Température d'auto-inflammabilité :                                          | N.A.            | --        | --          |
| Température de décomposition:                                                | N.A.            | --        | --          |
| pH :                                                                         | N.A.            | --        | --          |
| Viscosité cinématique:                                                       | N.A.            | --        | --          |
| Hydrosolubilité:                                                             | N.A.            | --        | --          |
| Solubilité dans l'huile :                                                    | N.A.            | --        | --          |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):                           | N.A.            | --        | --          |
| Pression de vapeur:                                                          | N.A.            | --        | --          |
| Densité et/ou densité                                                        | 0.879 g/mL      | --        | +20°C/+68°F |

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID TEST



|                                  |      |    |    |
|----------------------------------|------|----|----|
| relative:                        |      |    |    |
| Densité de vapeur relative:      | N.A. | -- | -- |
| Caractéristiques des particules: |      |    |    |
| Taille des particules:           | N.A. | -- | -- |

- 9.2. Autres informations  
Pas autres informations importantes

---

### RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil.
- 10.5. Matières incompatibles  
Oxydants forts.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucune donnée disponible

---

### RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Informations toxicologiques sur le produit :
- a) toxicité aiguë  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - b) corrosion cutanée/irritation cutanée  
Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315
  - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
  - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - e) mutagénicité sur les cellules germinales  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - f) cancérogénicité  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - g) toxicité pour la reproduction  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique  
Non classé

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID TEST



Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

3-butoxypropan-2-ol - CAS: 5131-66-8

- a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 3300 mg/kg pc - Source: ECHA - Remarques: OECD 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg pc - Source: ECHA

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Source: ECHA - Remarques: OECD 404

- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: Cochon d'Inde Négatif - Source: ECHA - Remarques: OECD 406

butan-1-ol - CAS: 71-36-3

- a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 2292 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 3430 mg/kg

Test: LC0 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 17.76 mg/l - Durée: 4h

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat 125 mg/kg - Remarques: bw/day

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau Positif

- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux Positif

- e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Test d'Ames Négatif

Test: Test d'aberration chromosomique Négatif

- g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat 1454 mg/kg - Remarques: bw/day

- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Test: Irritant pour les voies respiratoires Positif

hydroxyde de sodium - CAS: 1310-73-2

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif

- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: Guidelines 405 Test OECD

- e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Test d'Ames - Espèces: Salmonella typhimurium Négatif

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

Autres informations:

Aucune en particulier.

---

**RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

3-butoxypropan-2-ol

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 560 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Species:

Poecilia reticulata - Method: OECD 203 - Source: ECHA

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Species:

Daphnia magna - Method: OECD 202 - Source: ECHA

butan-1-ol

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1376 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Species: Pimephales promelas

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1328 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Species:

Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 225 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Species:

Selenastrum capricornutum

hydroxyde de sodium

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 189 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC0 - Espèces: Daphnie = 40.4 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Species:

Ceriodaphnia dubia

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 125 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Species:

Gambusia affinis

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 45.4 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Species:

Oncorhynchus mykiss

12.2. Persistance et dégradabilité

3-butoxypropan-2-ol - CAS: 5131-66-8

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301 E - Durée: 28 d - %: 90 -

Remarques: ECHA

12.3. Potentiel de bioaccumulation

3-butoxypropan-2-ol - CAS: 5131-66-8

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 1.1 -

Remarques: Reference temperature: 20°C - pH: 7 - Source: ECHA

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration  $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

---

**RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

**RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**



# Fiche de Données de Sécurité

## ACID TEST



- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification  
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage  
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
ADR-Polluant environnemental: Non  
IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
N.A.
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  
N.A.

---

### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID TEST



### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

### RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code       | Description                                                                               |
|-----------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Met. Corr. 1                            | 2.16/1     | Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1                      |
| Flam. Liq. 3                            | 2.6/3      | Liquide inflammable, Catégorie 3                                                          |
| Acute Tox. 4                            | 3.1/4/Oral | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4                                              |
| Skin Corr. 1A                           | 3.2/1A     | Corrosion cutanée, Catégorie 1A                                                           |
| Skin Irrit. 2                           | 3.2/2      | Irritation cutanée, Catégorie 2                                                           |
| Eye Dam. 1                              | 3.3/1      | Lésions oculaires graves, Catégorie 1                                                     |
| Eye Irrit. 2                            | 3.3/2      | Irritation oculaire, Catégorie 2                                                          |
| STOT SE 3                               | 3.8/3      | Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3 |

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 | Méthode de classification |
|------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Skin Irrit. 2, H315                                        | Méthode de calcul         |
| Eye Dam. 1, H318                                           | Méthode de calcul         |

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID TEST



|             |                                                                                                                              |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|             | Chimique Américaine).                                                                                                        |
| CLP:        | Classification, Etiquetage, Emballage.                                                                                       |
| DNEL:       | Niveau dérivé sans effet.                                                                                                    |
| EINECS:     | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.                                                        |
| ETA:        | Estimation de la toxicité aiguë, ETA                                                                                         |
| ETAmélange: | Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)                                                                                   |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.                                                                        |
| GHS:        | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.                                          |
| IATA:       | Association internationale du transport aérien.                                                                              |
| IATA-DGR:   | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:       | Organisation de l'aviation civile internationale.                                                                            |
| ICAO-TI:    | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:       | Code maritime international des marchandises dangereuses.                                                                    |
| INCI:       | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.                                                                     |
| KSt:        | Coefficient d'explosion.                                                                                                     |
| LC50:       | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                              |
| LD50:       | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                                       |
| PNEC:       | Concentration prévue sans effets.                                                                                            |
| RID:        | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.                                    |
| STEL:       | Limite d'exposition à court terme.                                                                                           |
| STOT:       | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.                                                                            |
| TLV:        | Valeur de seuil limite.                                                                                                      |
| TWA:        | Moyenne pondérée dans le temps                                                                                               |
| WGK:        | Classe allemande de danger pour l'eau.                                                                                       |